



**Arrêté n°20/09-131-PREF-SDS du 23 septembre 2020
portant autorisation de surveillance sur la voie publique
par la société de sécurité privée «CGS LE MANS»
à l'occasion de la foire exposition «NOGEXPO»
à Nogent-le-Rotrou du 24 au 29 septembre 2020**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu l'autorisation du 19 novembre 2013 n° AUT-072-2112-11-18-20130357130 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer à la société CGS LE MANS sise à l'Arena - Chemin aux Bœufs- LE MANS (72000) ;

Vu la demande présentée le 19 septembre 2020 par Monsieur Ludovic BAUDOIN, Directeur de la société « CGS LE MANS » tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion de la foire exposition « Nogexpo » à Nogent-le-Rotrou du 24 septembre au 29 septembre 2020 ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Nogent-le-Rotrou n° 286/ST/2020 du 21 septembre 2020 portant réglementation de la circulation et du stationnement et autorisant Messieurs Jérôme TOBEILEM et Vincent BOURDIN à occuper le domaine public à l'occasion de la foire exposition « Nogexpo », à Nogent-le-Rotrou du lundi 21 septembre 2020 à 06h00 au mercredi 30 septembre 2020 à 17h30 ;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

La société "CGS LE MANS, sise à l'Arena - Chemin aux bœufs - 72000 LE MANS, est autorisée à assurer une mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique pour la foire exposition « Nogexpo » à Nogent-le-Rotrou du jeudi 24 septembre 2020 à partir de 19h00 au mardi 29 septembre 2020 à 07h00.

Article 2 :

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	
Monsieur Kenny FROGER	Monsieur Vincent GIOVANINI
Monsieur Evan LAFOURCADE	Monsieur Rayan LE GUERCH
Monsieur James ROUSSEAU	

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré, assurant les patrouilles, ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Sous-Préfet de Nogent-le-Rotrou, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,


Juliette AUBRUN